

## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 2 mars 1948.

Le Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes institué pour faire l'étude de la Loi des Indiens se réunit à 11 h. du matin sous la présidence de M. D. F. Brown, député, coprésident.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant que nous commençons notre travail, je désire signaler la mort du sénateur Robichaud, qui était membre de notre comité l'an dernier. Le sénateur Robichaud est décédé hier soir. Je suis certain de me faire l'interprète de chacun de nos membres en exprimant notre sincère sympathie à la famille du sénateur Robichaud et aux collègues de ce dernier.

Le premier article au programme est l'examen du rapport du sous-comité du programme et de la procédure. Je prie M. Case de bien vouloir lire ce rapport.

M. MACNICOL: Monsieur le président, nous avons lu la plus grande partie de ce rapport dans les journaux. Pourquoi ce rapport a-t-il été communiqué à la presse avant de l'être au Comité? Est-il conforme à la coutume qu'un sous-comité publie d'abord dans les journaux ce qu'il doit recommander au comité qui l'a nommé?

Le PRÉSIDENT: De quoi parlez-vous?

M. MACNICOL: Je parle du rapport du sous-comité qui a paru dans les journaux de cette ville.

Le PRÉSIDENT: Je pensais que vous parliez de la mort du sénateur Robichaud. Je vous pris de m'excuser.

M. MACNICOL: Vous aviez fini d'en parler et vous avez commencé à parler du rapport du sous-comité, et j'allais . . .

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas eu connaissance que le sous-comité ait communiqué son rapport aux journaux. En avez-vous eu connaissance, monsieur Case?

M. CASE: Non. Il existe plusieurs organismes qui recueillent les nouvelles . . .

M. MACNICOL: C'était dans les journaux.

M. CASE: Je puis dire, monsieur le président, qu'un courriériste parlementaire m'a téléphoné pour me demander quand cette question viendrait devant le Comité, et que je lui ai répondu que ce serait à notre prochaine réunion. Je remarque qu'on a associé le nom de M. Brown à cette affaire, mais je ne sais pas . . .

Le PRÉSIDENT: Si vous parlez de ce que les journalistes m'ont demandé, je puis dire que, même avant la première réunion de notre comité principal, plusieurs journalistes m'ont demandé ce que nous allions faire. Je leur ai dit alors ce que je veux répéter aujourd'hui, à savoir que le Comité déciderait lui-même ce qu'il ferait et que je n'avais rien à y voir. Ils m'ont demandé ce que je pensais qui se ferait, et j'ai dit qu'il me semblait que le Comité serait très raisonnable. Cela se passait avant la première réunion du sous-comité, de sorte que je n'ai pu révéler ce qui s'était passé au sous-comité. J'ai uniquement, à titre de simple député, exprimé mon opinion sur ce qui se ferait probablement. Je suis certain que le rapport du sous-comité me justifiera.

M. MACNICOL: La coupure du journal est entre les mains d'un autre membre du Comité qui n'est pas ici. On peut y lire des détails sur ce qui serait recommandé à notre comité. Des incidents de ce genre se sont souvent produits à la Chambre.